

ACTUALISATION DE LA FORMATION DES COORDINATEURS SPS NIVEAUX 1 et 2 PROGRAMME 2011

CONTEXTE ET MOTIFS

La formation de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé doit être actualisée tous les cinq ans, dans l'année civile qui suit l'échéance de la dernière attestation de compétence (Article R238-10)

OBJECTIFS

Renouveler la validité de l'attestation de compétence du coordonnateur en matière de sécurité et protection de la santé de niveau 1 ou 2.

PUBLIC ET DÉBOUCHÉS

Etre coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé titulaire d'une attestation de niveau 1 ou de niveau 2 qui souhaite actualiser leur formation initiale.

DURÉE ET COÛT DE LA FORMATION

5 jours sur deux semaines non consécutives, soit 35 heures de formation
Coût : 1390 euros net de taxes

PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil des stagiaires
Échange des expériences vécues dans le cadre des missions de coordination SPS
Évolution de la réglementation
Analyse des risques en phase conception (journée OPPBTP)
Évaluation des risques en matière de santé : risques chimiques, biologiques ...
Responsabilité du coordonnateur et contrat
Évolution de la jurisprudence
Études de cas
Bilan du stage - Évaluation

INTERVENANT

Maurice Caradant – Formateur de Coordonnateurs SPS
Ingénieur INSA-Architecte DPLG
Directeur CARADANT Bureau d'Etudes
Expert près la Cour d'Appel de Toulouse
Professeur Associé INSA de Toulouse

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Évaluation continue pendant la formation.

ORGANISME DE FORMATION

MC FORMATION
3 rue des Charrons - 31700 Blagnac
Tel : 05 61 157 993 - Fax : 09 55 677 093
Messagerie : mc.formation@wanadoo.fr

N° de déclaration d'existence : 73.31.02550.31

Responsable pédagogique
Maurice CARADANT

LIEU DE FORMATION

MC Formation, 3 rue des Charrons, 31700 Blagnac

RENSEIGNEMENTS

Pôle de formation Midi-pyrénées
<http://www.polearchinformation.org/accueil.html>

Nadia Sbiti, Directrice du Pôle de formation Midi-pyrénées.
pole.archinformation@gmail.com
05 62 11 49 32,

MC Formation, 3 rue des Charrons, 31700 Blagnac
www.mcformation.com
mc.formation@wanadoo.fr
05 61 15 79 93

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1/ Remplir la demande d'inscription sur le site du Pôle Midi-Pyrénées :
<http://www.polearchinformation.org/accueil.html>

2/ Imprimer le devis et l'envoyer avec le règlement de l'acompte et copie de votre attestation de compétence de coordonnateur SPS certifiée, sur l'honneur, conforme à l'original, à l'ordre de **MC FORMATION** à l'adresse suivante :
MCFORMATION 3 rue des Charrons, 31700 Blagnac

3/ Faire la demande de prise en charge à votre OPCA (OPCA PL, FIF PL, FAFIEC, AGEFOS, etc.) et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et le devis.

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

1/ L'inscription est définitive, uniquement si elle est accompagnée du règlement : Pour les formations d'une durée supérieure à 3 jours : 30% d'acompte à l'inscription, le solde, le premier jour de formation

ACTUALISATION DE LA FORMATION DES COORDINATEURS SPS NIVEAUX 1 et 2 PROGRAMME 2011

2/ Le centre de formation se réserve le droit d'ajourner le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette éventualité, aucune indemnité ne sera due par MC FORMATION et le règlement sera restitué.

3/ Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, le dédit de 30% du coût de stage sera facturé au stagiaire. Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 8 jours avant le début du stage, le dédit de 100% du coût de stage sera facturé au stagiaire.

4/ En cas d'abandon ou d'absence d'un participant en cours de stage, le stage sera facturé en totalité au stagiaire.

5/ Dans le cas où un participant est empêché d'assister effectivement à la session à laquelle il est inscrit, son entreprise peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord préalable du centre de formation et sous réserve d'avoir les pré-requis demandés, avant le début du stage.